

RÈGLEMENT DU JEU " Beauté-test.com – Ouverture Rubrique Grossesse"

Article 1 : Organisation

La société Devtribu, SARL au capital de 10 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort 453 400 426 00020, dont le siège social est situé au 136 imp. Chauvelière – 79410 ECHIRE, organise sur Internet un jeu, gratuit et sans obligation d'achat, sous forme de quiz du 06 février 2009 au 10 mars 2009 inclus.

Article 2 : Accès et durée

Le jeu se déroule du 06 février 2009 au 10 mars 2009 inclus. Il est accessible à tout utilisateur à partir de l'adresse suivante : <http://www.beaute-test.com/grossesse/jeu>. Ce jeu est ouvert à toute personne physique par le biais d'Internet et à l'exception des collaborateurs permanents et occasionnels des sociétés éditrices et de leur famille directe (ascendants, descendants, conjoints).

Ce jeu est réservé aux participants résidant en France métropolitaine, Corse incluse, Belgique, Suisse, Canada, Luxembourg, Réunion, Guyane, Guadeloupe, Martinique.

Concernant les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale

Article 3 : Principes du jeu

Le jeu se déroule de la façon suivante :

Il faut répondre par Internet aux questions posées en choisissant 1 réponse parmi les réponses proposées.

Un tirage au sort, parmi les personnes ayant donné les bonnes réponses, permettra de désigner le gagnant. Ce tirage au sort aura lieu avant le 30 mars 2009.

Les participants déclarent avoir pris connaissance du présent règlement qui s'impose à eux.

Article 4 : Modalités d'inscription et de participation

Le jeu est accessible sur le site <http://www.beaute-test.com/grossesse/jeu>. Chaque participant devra avoir complété le formulaire d'inscription.

Tout formulaire d'inscription, rempli de façon incomplète ou non conforme, ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la participation.

Chaque participant devra répondre aux deux questions :

Beauté-test.com est ?

Une boutique en ligne

Un guide d'achat spécialisé sur les cosmétiques

A quoi servent les BT Awards ?

A gagner des cadeaux

A élire les produits préférés des membres

Il n'est pris en considération qu'une seule participation par foyer (même nom, même adresse). Aucune modification dans l'adresse ne sera possible pour l'envoi du lot. Toute tentative de participations multiples entraînera l'élimination des inscriptions concernées. En cas de doute sur la validité d'une participation, un justificatif de domicile pourra être demandé.

Article 5 : Dotations

La fourniture et l'envoi du lot est à la charge de la société Devtribu, organisatrice du jeu

Lot 1 : Un colis de produits de beauté destinés à la femme enceinte d'une valeur publique TTC minimum de 200 €.

Article 6 : Publication des résultats

La personne gagnante sera prévenue individuellement par mail de la nature de leur cadeau et des modalités pour l'obtenir.

L'absence de réponse dans les 15 jours après réception de ce message vaudra abandon des prix par le gagnant.

Le gagnant autorise la société Devtribu à utiliser à titre publicitaire et promotionnel sur le site ou tout autre support - notamment dans le cadre de la diffusion de nom du gagnant -, leurs nom, prénom, adresse, photographie et gains, sans restriction ni réserve, et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Article 7 : Attribution des lots

Le gagnant sera contacté par les équipes de Devtribu.

Tout prix ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à sa contre-valeur en numéraire, ni à échange pour quelque motif que ce soit.

Article 8 : Informatiques et libertés

Le traitement automatisé des informations nominatives recueillies par Devtribu sera mis en oeuvre pour prévenir le gagnant. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, tout participant, sur simple demande, bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données le concernant en écrivant à Devtribu – 136 imp. Chauveliere – 79410 ECHIRE.

Article 9 : Dépôt

Le règlement est déposé via depotejux.com auprès de l'étude LACHKAR et GOUGUET, Huissiers de Justice dont l'étude est sise au 156 rue Montmartre 75002 PARIS et est disponible gratuitement sur simple demande à Devtribu.

Article 10 : Responsabilités

Devtribu ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une erreur d'acheminement du lot, de la perte de celui-ci lors de son expédition ou de l'impossibilité de contacter le gagnant.

Devtribu se réserve toutefois la possibilité, en cas d'événement indépendant de sa volonté, de remplacer un des prix offerts par un prix de même valeur. Devtribu décline toute responsabilité quant à la qualité et à l'état des prix à la livraison. Devtribu se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier, de réfuter, d'annuler le présent jeu si les circonstances l'exigent ou en cas de dysfonctionnement du réseau Internet. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Devtribu dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, notamment dû à des actes de malveillance externes, en cas de force majeure ou événement indépendant de sa volonté (notamment problèmes techniques), empêchant le bon déroulement du jeu.

Article 11 : Frais de remboursement

Les frais résultant de la participation à ce jeu seront remboursés :

- sur simple demande écrite uniquement
- pour la connexion à Internet sur la base de 0,39 euros TTC, pour environ 15 minutes de connexion, nécessaires à la complète réalisation du jeu et à la lecture du règlement, tarif en vigueur à la date du jeu, sur l'envoi d'une photocopie de la facture téléphonique détaillée du demandeur, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire, envoyés à l'adresse de l'organisateur du jeu. Ces prix de communication s'appliquent en France métropolitaine à partir d'une ligne d'abonné ayant souscrit l'abonnement téléphonique principal.
- Les frais d'affranchissement de la demande de remboursement seront remboursés au tarif lent en vigueur en France à la date de la demande de remboursement.

Un seul remboursement par foyer, même nom, même adresse, sera accordé en écrivant à Devtribu – 136 imp. Chauveliere – 79410 ECHIRE.

Article 12 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre les parties.